

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE
CAGNES-SUR-MER
Alpes-Maritimes

cadre réservé à l'administration	Date d'arrivée :
	Numéro d'enregistrement :
	Numéro de la demande :
	Dossier complet : OUI : <input type="checkbox"/> NON : <input type="checkbox"/>
Accusé réception N° :	
Commissionné le :	
Réponse apportée le : <input type="checkbox"/> par mail <input type="checkbox"/> par courrier <input type="checkbox"/> par téléphone	

- MARCHE DE PLEIN AIR -

DEMANDE PLACE et / ou INSCRIPTION SUR LISTE REMPLACANT*

*(pour participer au tirage au sort)

Transmission du dossier :

Dossier à déposer ou à envoyer à l'adresse suivante : MAIRIE DE CAGNES SUR MER
Service Gestion du Domaine Public
« RIVIERA SQUARE »
3 Bis, Rue Louis Négro
06800 CAGNES SUR MER
Tél. : 04.93.22.19.24

Par mail : domaine.public@cagnes.fr ou jp.barretta@cagnes.fr.

Documents à fournir obligatoirement :

Catégorie professionnelle :	Documents demandés :
Artiste déclaré à la maison des artistes :	- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité), - Attestation annuelle d'inscription à la Maison des Artistes, - Copie de votre pièce d'identité, - Photographies couleurs des produits vendus et du stand.
Artiste libre :	- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité) - Attestation des Impôts de l'année en cours certifiant votre déclaration d'activité d'artiste libre, - Copie de votre pièce d'identité, - Photographies couleurs des produits vendus et du stand.
Artisan alimentaire ou artisan non alimentaire :	- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité), - Photocopie recto/verso de votre carte professionnelle de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre des Métiers ou de l'attestation provisoire, - Registre des métiers datant de moins de 3 mois, - Photographies couleurs des produits vendus et du stand.
Revendeur alimentaire ou non alimentaire :	- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité), - Photocopie recto/verso de votre carte professionnelle de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie ou de l'attestation provisoire, - Registre du commerce datant de moins de 3 mois, - Photographies couleurs des produits vendus et du stand.
Producteur :	- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité), - Attestation d'affiliation à la M.S.A., - Photographies couleurs des produits vendus et du stand.

